

Annexe 1 : mouvement intra-académique rentrée 2026

des personnels enseignants du second degré,

CPE et PSY-ÉN

Calendrier de gestion

Afin d'assurer le service le plus qualitatif possible, un point d'entrée privilégié et dédié est créé pour toute question relative au mouvement intra-académique 2026. Les demandeurs adresseront un courriel et toute pièce jointe à :

mvt2026@ac-strasbourg.fr

Par ailleurs, afin de garantir un délai de réponse le plus rapide possible, les demandeurs veilleront à préciser, en objet de leur courriel et selon leur situation :

PROF ou CPE ou PSY-ÉN / DISCIPLINE (si PROF) / NOM DE FAMILLE
(ex : PROF / ANGLAIS / DUPONT)

* * * * *

Du 16 mars 2026 à 12h00 au 31 mars 2026 à 12h00	Saisie des demandes de mutation sur I-Prof-Siam. Affichage d'une <u>liste indicative</u> de postes vacants. NB : tous les postes sont susceptibles de devenir vacants au cours des opérations de mouvement.
Du 01 avril 2026 à 12h00 au 09 avril 2026 à 12h00	Dépôt des dossiers complets de participation au mouvement intra-académique via la plateforme Colibris : confirmation de mutation et pièces justificatives. Le dépôt sur Colibris vaut signature de l'agent. La signature du chef d'établissement n'est pas requise.
Du 16 mars 2026 à 12h00 au 31 mars 2026 à 12h00	Date limite de dépôt des candidatures sur postes spécifiques (SPEA) sur SIAM Iprof.
31 mars 2026	Date limite d'envoi des demandes de priorité médicale à la médecine du travail, cachet de la poste faisant foi. Personnels handicapés, situation médicale grave.
09 avril 2026 à 12h00	Date limite de dépôt des confirmations de mutation et des pièces justificatives sur Colibris.
Du 1er avril 2026 au 05 mai 2026	Avis des chefs d'établissement et inspecteurs pour les candidatures sur postes spécifiques (SPEA)

Du 09 avril 2026 au 12 mai 2026	Contrôle des barèmes et traitement des demandes par la DPE.
Du 13 mai 2026 à 12h00 au 26 mai 2026 à 12h00	Affichage et consultation des barèmes sur I-prof-Siam Contestation des barèmes via mvt2026@ac-strasbourg.fr
26 mai 2026 à 12h00	Date limite de contestation des barèmes
05 juin 2026 à 12h00	Information des candidats via I-prof et affichage des résultats
Du 05 au 16 juin 2026	Date limite de transmission des préférences d'affectation par les TZR en renvoyant l'annexe 8 (fiche de préférences d'affectation en qualité de TZR) uniquement via tze2026@ac-strasbourg.fr
22 juin 2026 à 12h00	Date limite de dépôt des demandes de révision d'affectation
05 août 2026 à 12h00	Date limite de dépôt des recours via l'application Colibris